



Lamotte-Beuvron

Affiché le 22 juin 2018  
Le Maire,

# CONSEIL MUNICIPAL du 18 juin 2018

## Compte-rendu succinct

L'an deux mille dix-huit, le 18 du mois de juin, à 08h30, le Conseil municipal de la Commune de Lamotte-Beuvron s'est réuni en mairie, sur la convocation en date du 12 juin deux mille dix-huit, de Monsieur Pascal BIOULAC, Maire.

### **Sont présents :**

Monsieur Pascal BIOULAC, Maire,  
M<sup>mes</sup> et MM. BEAUFRÈRE, BOURDIN, CARNOY, CORRET, DESAINLOUP, DUFRAINE, DUPONT, FLEURY, HELIE, SENÉ, TARQUIS, TURPIN, VENTEJOU, VUILLEMEY.

### **Sont absents excusés :**

M <sup>me</sup> Claudine BUZON	Donne procuration à	M <sup>me</sup> Marie-Josée BEAUFRÈRE
M <sup>me</sup> Danièle ELIET	Donne procuration à	M. Pascal BIOULAC
M <sup>me</sup> Laurence LEDUC	Donne procuration à	M. Noël SENÉ
M <sup>me</sup> Béatrice ROUX	Donne procuration à	M <sup>me</sup> Elisabeth CORRET
M <sup>me</sup> Lysiane RYCHTER	Donne procuration à	M. Didier TARQUIS
M <sup>me</sup> Ludivine TINERT	Donne procuration à	M <sup>me</sup> Marie-Ange TURPIN

### **Sont absents :**

MM. Fabrice GUILLIER, Laurent LEGUAY.

**Désignation d'un secrétaire de séance :** Monsieur Thibaut VUILLEMEY

### **QUORUM :**

Monsieur le Maire constate que la condition de quorum prévue par l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales est remplie. La séance peut avoir lieu.

### **ORDRE DU JOUR :**

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 27 mars 2018,
2. Bâtiment des services techniques : pose de panneaux photovoltaïques et TVA,
3. Emprunt pour la gendarmerie,
4. Décisions modificatives au BP 2018 : budgets général et annexes,
5. Mise à disposition de la fourrière animale aux communes extérieures,
6. Demandes d'admissions en non-valeur,
7. Adhésion au réseau « Marque Ville Impériale »,
8. Accord de principe pour la construction de logements sociaux,
9. Convention pour les Jeux Sportifs 41,

10. Règlement intérieur pour les structures sportives et grille tarifaire,
11. Règlements intérieurs des Services Publics Municipaux,
12. Convention de partenariat pour la boum du Conseil Municipal des Jeunes,
13. Convention de partenariat avec le Lion's Club,
14. Avenant à la convention avec la Maison des Animations,
15. Avis sur l'exploitation de l'unité de méthanisation,
16. Cessions de parcelles,
17. Modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme,
18. Composition du comité technique - élections professionnelles de décembre 2018,
19. Cœur de Sologne : approbation de la modification des statuts,
20. Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron : bilan 2017 et approbation de la modification des statuts,
21. Syndicat du Collège : dissolution,
22. Vœu contre le démantèlement du réseau ferroviaire du quotidien,
23. Motion du Comité de bassin Loire-Bretagne,
24. Informations et décisions du Maire.

## **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2018**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés le procès-verbal de la séance du 27 mars 2018.

### **2018-03-01 : BÂTIMENT DES SERVICES TECHNIQUES : POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES ET TVA**

La ville a engagé la construction d'un bâtiment à ossature métallique pour relocaliser les services techniques municipaux. Le constructeur intègre des panneaux photovoltaïques, sur un des pans de la toiture du bâtiment.

La production d'électricité, au tarif de rachat obligatoire par EDF, représente une recette évaluée à 13 000 € par an environ.

La vente d'énergie par une collectivité est soumise de plein droit à la TVA mais peut bénéficier d'une franchise si les recettes ne dépassent pas un certain seuil.

La Commission Finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **PREND ACTE** de la soumission à la TVA des recettes générées par la vente d'électricité des panneaux photovoltaïques, à effet de la prise en compte de l'option par les services fiscaux.

### **2018-03-02 : EMPRUNT POUR LA GENDARMERIE**

Afin de financer la construction de la gendarmerie, il est proposé de recourir à l'emprunt auprès du Crédit Agricole.

Pour mémoire, le loyer annuel versé par l'Etat sera de 129 000 € par an sur 9 ans (durée du bail).

La Commission Finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE de SOUSCRIRE** un emprunt dans le cadre du financement des travaux de construction de la nouvelle gendarmerie,
- **RETIENT** le CRÉDIT AGRICOLE pour un prêt de 1 500 000 € maximum sur une durée de 15 ans au taux fixe de 1,30 %, en amortissement constant avec des échéances annuelles,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de prêt.

## 2018-03-03 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET PRINCIPAL 2018

Les crédits en fonctionnement et en investissement sont ajustés comme suit :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES EN €					RECETTES EN €				
COMPTE	OBJET	Budget primitif 2018	DM n° 1	Total article	COMPTE	OBJET	Budget primitif 2018	DM n° 1	Total article
657363	subventions aux budgets annexes	264 460	50 000	314 460	74121	dotation solidarité rurale	370 000	104 794	474 794
6574	subventions aux associations	105 000	12 420	117 420	7788	autres produits exceptionnels	20 000	2 726	22 726
O23	virement à la section investissement	240 500	45 100	285 600					
<b>TOTAL</b>		<b>609 960</b>	<b>107 520</b>	<b>717 480</b>	<b>TOTAL</b>		<b>390 000</b>	<b>107 520</b>	<b>497 520</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES EN €					RECETTES EN €				
COMPTE	OBJET	Budget primitif 2018	DM n° 1	Total article	COMPTE	OBJET	Budget primitif 2018	DM n° 1	Total article
2315-304	mise aux normes du chenil		5 000,00	5 000,00	O21	virement section de fonctionnement	240 500,00	45 100,00	285 600,00
2182-309	véhicule police municipale	24 000,00	500,00	24 500,00	O24	produit de cession	20 000,00	-20 000,00	0,00
					1641	emprunt	459 468,80	-19 600,00	439 868,80
Chapitre 041 238	construction bâtiment services techniques		21 900,00	21 900,00	Chapitre 041 238	construction bâtiment services techniques		21 900,00	21 900,00
Chapitre 041 238	aménagement espaces gare		74 000,00	74 000,00	Chapitre 041 238	aménagement espaces gare		74 000,00	74 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>24 000,00</b>	<b>101 400,00</b>	<b>125 400,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>719 968,80</b>	<b>101 400,00</b>	<b>821 368,80</b>

La Commission Finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** la décision modificative n° 1 du budget principal de l'exercice 2018.

## 2018-03-04 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET ANNEXE GENDARMERIE 2018

Il convient d'ajuster les crédits comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES EN €					RECETTES EN €				
COMPTE	OBJET	Budget primitif 2018	DM n° 1	Total article	COMPTE	OBJET	Budget primitif 2018	DM n° 1	Total article
O23	virement à la section d'investissement	179 600	50 000	229 600	74741	subvention d'équilibre budget général	194 600	50 000	244 600
<b>TOTAL</b>		<b>179 600</b>	<b>50 000</b>	<b>229 600</b>	<b>TOTAL</b>		<b>194 600</b>	<b>50 000</b>	<b>244 600</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES EN €					RECETTES EN €				
COMPTE	OBJET	Budget primitif 2018	DM n° 1	Total article	COMPTE	OBJET	Budget primitif 2018	DM n° 1	Total article
					O21	virement de la section de fonctionnement	179 600	50 000	229 600
					1641	emprunt	1 153 320	-50 000	1 103 320
238-357	construction de la gendarmerie		122 000	122 000	238-357	construction de la gendarmerie		122 000	122 000
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>122 000</b>	<b>122 000</b>	<b>TOTAL</b>		<b>1 332 920</b>	<b>122 000</b>	<b>1 454 920</b>

La Commission Finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** la décision modificative n° 1 du budget annexe gendarmerie de l'exercice 2018.

**2018-03-05 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2018**

Il convient d'ajuster les crédits comme suit :

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES EN €					RECETTES EN €				
COMPTE	OBJET	Budget primitif 2018	DM n° 1	Total article	COMPTE	OBJET	Budget primitif	DM n° 1	Total article
109-2031	Etude schéma directeur	157 800,00	- 53 000,00	104 800,00					
106-2315	Installation dégrilleur station d'épuration	1 500,60	53 000,00	54 500,60					
<b>TOTAL</b>		<b>159 300,60</b>	<b>0,00</b>	<b>159 300,60</b>	<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

La Commission Finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** la décision modificative n° 1 du budget annexe assainissement de l'exercice 2018.

### **2018-03-05 ; DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET ANNEXE CINÉMA 2018**

Il convient d'ajuster les crédits comme suit :

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES EN €					RECETTES EN €				
COMPTE	OBJET	Budget primitif 2018	DM n° 2	Total article	COMPTE	OBJET	Budget primitif 2018	DM n° 2	Total article
020	Dépenses imprévues	8 000	-8 000	0					
2188	Autres immobilisations corporelles	0	8 000	8 000					
<b>TOTAL</b>		<b>8 000</b>	<b>0</b>	<b>8 000</b>	<b>TOTAL</b>				

\*\*\*\*\*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** la décision modificative n° 2 du budget annexe cinéma de l'exercice 2018.

### **2018-03-07 : MISE À DISPOSITION DE LA FOURRIÈRE ANIMALE AUX COMMUNES EXTÉRIEURES**

La Ville propose de mettre à disposition sa fourrière animale aux animaux en divagation provenant d'une commune adhérente à la communauté de communes Cœur de Sologne.

Les tarifs par jour et par intervention comprennent :

- ✓ L'hébergement/jour (eau + alimentation): 50 €
- ✓ Les missions de capture, ramassage, transport des animaux errants ne sont pas comprises et devront être effectuées par la commune demandeuse,
- ✓ Le déplacement d'un équipage pour la capture de chiens jugés dangereux sera toutefois possible au tarif de 100 € + frais kilométriques
- ✓ Les frais afférents à la prise en charge d'un animal blessé identifié seront supportés par le propriétaire. Si celui-ci ne peut être identifié, la Ville de Lamotte-Beuvron se verra dans l'obligation de refacturer les frais vétérinaires à la Commune partenaire.

La Commission Finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le contrat-type de prestations,
- **ADOpte** les tarifs de cette mise à disposition,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de prestations.

### **2018-03-08 : DEMANDES D'ADMISSION EN NON-VALEUR**

Par courriers en date du 04 et 24 mai derniers, la Trésorerie sollicite l'admission en non-valeur de recettes qui n'ont pas pu être recouvrées par le comptable public.

La Commission Finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **COMPTABILISE** en non-valeur la somme de **3 298,93 €**.

### **2018-03-09 : ADHÉSION AU RÉSEAU « MARQUE VILLE IMPERIALE »**

Le réseau « Marque Ville Impériale », outil de promotion et de communication, a pour objectif de donner une réelle visibilité historique et touristique aux communes adhérentes, permettant de valoriser leur patrimoine lié au Premier et au Second Empire. Le dossier de candidature de la ville a été accepté par le comité de pilotage de la Marque et une participation financière annuelle est demandée aux communes adhérentes.

La Commission Finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'adhésion de la ville au Réseau Marque Ville Impériale, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018,
- **AUTORISE** le paiement par la Ville de la cotisation annuelle.

### **2018-03-10 : ACCORD DE PRINCIPE POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX**

La Société Anonyme d'Habitations à loyer modéré « Immobilière Centre Loire » souhaite acquérir les futurs logements qui seront bâtis par le groupe EXIA sur les parcelles cadastrées AL 62, 63 et 64 appartenant à la commune et situées lieu-dit Petit Pomballon.

La Commission Finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DONNE** un accord de principe au projet,
- **ACCORDE** une garantie d'emprunt de 50 %,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce projet.

### **2018-03-11 : CONVENTION POUR LES JEUX SPORTIFS 41**

Le Comité Olympique et Sportif de Loir et Cher (CDOS 41) organise des jeux à Lamotte-Beuvron le samedi 23 juin 2018 sur la place du 11 novembre.

La Commission Sport et Jeunesse a émis un avis favorable à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention avec le CDOS 41,
- **HABILITE** Monsieur le Maire à signer ladite convention,
- **AUTORISE** le versement d'une subvention de 750 € au CDOS 41.

## **2018-03-12 : ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES STRUCTURES SPORTIVES**

La commune de Lamotte-Beuvron met à disposition des clubs, associations et groupes scolaires lamottois des installations strictement réservées à la pratique des sports.

La Commission Sport et Jeunesse a émis un avis favorable à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** le règlement intérieur des structures sportives.

## **2018-03-13 : GRILLE TARIFAIRE DE LOCATION DES STRUCTURES SPORTIVES**

Sous réserve de la disponibilité des structures par rapport au calendrier d'occupation établi annuellement, la location peut être accordée à titre ponctuel selon la grille tarifaire suivante :

<b>Particuliers, entreprises, associations (hors associations lamottoises)</b>		
<b>du lundi au dimanche</b>		
<b>4h</b>	<b>1/2 journée</b>	<b>journée</b>
50 €	100 €	200 €

Les jours de location s'entendent au maximum pour 24 heures (de 9h00 à 9h00).

Ces tarifs incluent les consommations de fluides (eau, électricité, chauffage).

Le montant de la caution est de 400 €.

La Commission Sport et Jeunesse a émis un avis favorable à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** la grille tarifaire de location des structures sportives.

## **2018-03-14 : RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA HALTE-GARDERIE**

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Loir et Cher a recommandé d'établir un règlement intérieur plus précis en lien avec la convention établie avec la Commune dans le cadre de la Prestation de Service Ordinaire (PSO).

La Commission Affaires Scolaires a émis un avis favorable à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** le règlement intérieur de la halte-garderie « la Lamottine ».

## **2018-03-15 : ADAPTATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES SERVICES PUBLICS MUNICIPAUX**

L'actuel règlement intérieur des Services Publics Municipaux a été adopté par délibération le 06 juin 2017, suite à l'arrêt des Temps d'Activités Périscolaires (TAP), au passage à la semaine des 4 jours ainsi qu'à la mise en place d'une régie.

Après une année de fonctionnement, des précisions sont à apporter pour éviter toute erreur d'interprétation.

La Commission Affaires Scolaires a émis un avis favorable à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** le nouveau règlement intérieur des services scolaires municipaux.

### **2018-03-16 : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LES ACTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES**

Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) organise différentes manifestations ou évènements à destination des jeunes de la commune. Afin de financer leurs actions, des entreprises locales souhaitent soutenir divers projets du CMJ par le biais d'une convention de partenariat.

\*\*\*\*\*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** la convention-type de partenariat et **HABILITE** Monsieur le Maire à la signer.

### **2018-03-17 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE LION'S CLUB**

La Commune organise un Centre de Loisirs du 20 au 31 août.

Elle propose des activités de pleine nature à des enfants de la commune et des communes voisines qui ne partent pas en vacances.

L'association Lion's Club Lamotte-Beuvron Sologne souhaite apporter à la commune un soutien financier de 1 000 euros pour les frais de gestion liés à l'accueil des enfants.

\*\*\*\*\*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** la convention de partenariat avec le Lion's Club et **HABILITE** Monsieur le Maire à la signer.

### **2018-03-18 : AVENANT A LA CONVENTION AVEC LA MAISON DES ANIMATIONS**

La ville et la Maison des Animations ont signé une convention d'objectifs et de moyens le 10 avril dernier.

Il convient de compléter l'annexe 1 dans son article 1 par les dispositions suivantes :

- ✓ « Les locaux du Forum peuvent être mis à disposition temporairement d'autres associations ou personnes morales, sur décision de la ville. Ces locaux comprennent du mobilier appartenant à la Maison des Animations. Dans ce cadre, celle-ci autorise les utilisateurs extérieurs à utiliser son matériel sous leur responsabilité ».
- ✓ la ville de Lamotte-Beuvron s'engage à mettre à disposition le cinéma dans le cadre de l'atelier théâtre :
  - A partir du 10 avril 2018, une fois par mois en avril et mai, deux fois courant juin pour une répétition et la représentation de fin d'année.
  - A partir de la rentrée de septembre, une fois par mois et deux fois courant juin pour une répétition et une représentation de fin d'année.

\*\*\*\*\*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** l'avenant à la convention avec la Maison des Animations et **HABILITE** Monsieur le Maire à la signer.

### **2018-03-19 : AVIS SUR L'EXPLOITATION DE L'UNITÉ DE MÉTHANISATION**

La SCIC Sologne Agri Méthanisation a été créée en 2015. Le projet de méthaniseur est en cours de réalisation sur la commune de Lamotte-Beuvron. Ce projet, soumis à enquête publique du 25 juin au 11 juillet, concerne l'unité de méthanisation et le plan d'épandage qui l'accompagne.



\*\*\*\*\*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **EMET** un avis favorable dans le cadre de l'enquête publique au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement sur le projet d'exploitation d'une unité de méthanisation et son plan d'épandage associé et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

### **2018-03-20 : REDÉCOUPAGE ET CESSIION DES PARCELLES AR 7 - 35 – 49**

La propriété cadastrée AR 7 - 35 - 49 d'une surface de 43 265 m<sup>2</sup> est située à Saint Maurice Sud.

Cet ensemble, séparé en 3 lots, pourra être cédé à la SCIC Sologne Agri Méthanisation pour une surface de 25 400 m<sup>2</sup> (emprise du méthaniseur) et pour une surface de 9 630 m<sup>2</sup> (réserve foncière) ainsi qu'à la Fédération Française d'Equitation pour une surface de 7 920 m<sup>2</sup>.

Le service des Domaines a été consulté.

La Commission Urbanisme a émis un avis favorable à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** le redécoupage et la cession des parcelles AR 7, 35 et 49, au prix de vente de **0,85 €/m<sup>2</sup>**, les frais d'actes et d'enregistrement étant à la charge des acheteurs,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes en lien avec la vente.

### **2018-03-21 : CESSIION DE LA PARCELLE BC 196**

La commune souhaite mettre en vente la parcelle cadastrée BC 196 (3 259 m<sup>2</sup>), proposée **dans l'intégralité de sa surface, ou éventuellement en 2 lots**.

La Commission Urbanisme a émis un avis favorable à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** la cession de la parcelle BC 196 au prix de vente de **15 €/m<sup>2</sup>**, les frais d'actes et d'enregistrement étant à la charge des acheteurs,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes en lien avec la vente.

### **2018-03-22 : CESSIION DES PARCELLES BC 190 P ET AM 104 (HÔTEL DES APPRENTIS)**

Dans le cadre de l'édification de l'Hôtel des apprentis, sur les parcelles BC 190p et AM 104, il est proposé la vente des parcelles à l'euro symbolique à l'association Habitat Jeunes de Vendôme.

La Commission Urbanisme a émis un avis favorable à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** la cession des parcelles BC 190p et AM 104 au prix de vente de **1 €**, les frais d'actes et d'enregistrement étant à la charge des acheteurs,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes en lien avec la vente.

### **2018-03-23 : CESSIION DE LA PARCELLE AX 217P (A LA CROIX DES MERLINS)**

Une demande a été faite auprès de la Mairie pour l'achat d'une partie de la parcelle AX 217 (environ 1 000 m<sup>2</sup>), terrain constructible, situé à la croix des Merlins. Cette parcelle, actuellement en espaces verts, n'est ni utilisée, ni valorisable pour la commune.

La Commission Urbanisme a émis un avis favorable à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** la cession de la parcelle AX 217p au prix de vente de **33 €/m<sup>2</sup>**, les frais d'actes et d'enregistrement étant à la charge des acheteurs,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes en lien avec la vente.

### **2018-03-24 : CESSION DE LA PROPRIÉTÉ DU 56 RUE DE BARON BLANQUET**

La propriété cadastrée AI 871, contenant une maison d'habitation à rénover et deux dépendances, située à proximité de la caserne des pompiers, est propriété de la commune et constitue le lot A.

La parcelle cadastrée AI 872 d'une surface de 180 m<sup>2</sup> et contenant une dépendance est également propriété de la commune et constitue le lot B.

La Commission Urbanisme a émis un avis favorable à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** la cession de la propriété du 56 rue du Baron Blanquet aux prix de vente de 170 000 € maximum pour le lot A et de 214 000 € maximum pour les lots A + B, les frais d'actes et d'enregistrement étant à la charge des acheteurs,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes en lien avec la vente.

### **2018-03-25 : MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Un projet d'aménagement est prévu sur les parcelles cadastrées AL 62 - 63 - 64 – 269, rue Ernest Gaugiran. Un emplacement réservé destiné à la réalisation d'une voie inter-quartier traverse ces parcelles. Le projet qui sera proposé par l'aménageur devra comprendre une voie d'accès se situant à l'intérieur de l'emplacement réservé.

Il est proposé que l'emplacement réservé « ER 8 voie inter-quartier » soit conservé mais que son tracé soit modifié afin de permettre un aménagement comprenant des lots de taille correcte ainsi qu'un débouché à côté de l'étang afin que la voie puisse être prolongée si besoin.

La Commission Urbanisme a émis un avis favorable à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **VALIDE** la procédure nécessaire à la modification du tracé du ER 8 et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes en lien avec la modification simplifiée.

### **2018-03-26 : COMPOSITION DU COMITÉ TECHNIQUE – ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DE DÉCEMBRE 2018**

Dans la perspective des élections professionnelles du 6 décembre 2018, le Conseil municipal est invité à maintenir le nombre de sièges existants et maintenir le recueil de l'avis des représentants de la collectivité.

La Commission Affaires Générales a émis un avis favorable à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** le nombre de représentants titulaires du personnel, siégeant au Comité technique, à **3** et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,
- **DÉCIDE** le maintien du paritarisme numérique au sein du Comité technique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,
- **DÉCIDE** le recueil par le Comité technique de l'avis des représentants de la collectivité.

### **2018-03-27 : CŒUR DE SOLOGNE : APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS**

Dans un souci de cohérence et de maintien des politiques de gestion globale des cours d'eau aujourd'hui mises en œuvre par des syndicats de rivière existants sur les différents bassins versants, Cœur de Sologne, lors de sa séance du 17 mai dernier, a décidé d'exercer dans le champ des compétences facultatives certaines missions dites « hors GEMAPI ».

La Commission Affaires Générales a émis un avis favorable à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'extension des compétences de Cœur de Sologne à la compétence facultative « exercice des missions dites hors GEMAPI » à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018,
- **APPROUVE** la modification statutaire en résultant.

### **2018-03-28 : SYNDICAT D'ENTRETIEN DU BASSIN DU BEUVRON : BILAN D'ACTIVITÉ 2017**

Le Conseil municipal **PREND ACTE** du rapport 2017 du Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron.

### **2018-03-29 : SYNDICAT D'ENTRETIEN DU BASSIN DU BEUVRON : APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS**

Le 21 mars dernier, le SEBB a délibéré afin de proposer à ses membres une modification de ses statuts conformément à l'arrêté préfectoral n° 41-2017-12-29-008 du 29 décembre 2017 demandant, dans son article 7, de redéfinir la répartition des sièges et la répartition financière entre les membres avant le 1<sup>er</sup> juillet 2018.

La Commission Affaires Générales a émis un avis favorable à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification des statuts du SEBB,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

### **2018-03-30 : SYNDICAT DU COLLEGE JEAN ROSTAND : DISSOLUTION**

Conformément au Schéma Départemental de Coordination Intercommunale (SDCI) et à l'arrêté de la Préfecture en date du 09 décembre 2016 mettant fin à l'exercice des compétences du Syndicat Intercommunal du Collège Jean Rostand à l'issue du remboursement de l'emprunt, la dissolution du Syndicat de Collège est effective depuis le 31 décembre 2017.

Le résultat de clôture s'élevant à 6 791 €, cette somme doit être répartie proportionnellement entre chaque commune membre, en fonction du nombre d'élèves.

\*\*\*\*\*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les modalités de répartition de l'actif du Syndicat Mixte du Collège Jean Rostand,
- **ACCEPTE** cette recette exceptionnelle de **2 726 €**, qui sera inscrite au compte 7788 du budget communal (recettes exceptionnelles).

### **2018-03-31 : VŒU CONTRE LE DÉMANTÈLEMENT DU RÉSEAU FERROVIAIRE DU QUOTIDIEN**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉNONCE** sans réserve les propositions du rapport Spinetta d'un abandon progressif du réseau ferroviaire de proximité,
- **SOUTIENT** la Région Centre-Val de Loire dans sa totale incapacité financière pour intervenir demain en lieu et place de l'Etat au-delà des efforts déjà réalisés pour l'entretien et la sécurisation du réseau ferré de proximité,
- **CONDAMNE** le démantèlement par l'échelon national de politiques publiques essentielles pour l'aménagement équilibré du territoire,
- **DEMANDE** au Gouvernement de ne pas suivre cette voie et de proposer, au contraire, une stratégie de régénération du réseau ferroviaire afin de le pérenniser,
- **INTERPELLE** l'ensemble des parlementaires de notre Région afin qu'ils ne soutiennent pas, le moment venu, une loi qui viendrait condamner ces lignes de proximité et d'aménagement du territoire.

### **2018-03-32 : MOTION DE SOUTIEN AU COMITÉ DE BASSIN LOIRE-BRETAGNE**

Le Comité de bassin Loire-Bretagne :

- **MANIFESTE** son attachement à la gestion décentralisée à l'échelle des grands bassins hydrographiques des politiques conduites par les agences de l'eau, au principe « l'eau paye l'eau » et à la gestion concertée avec les acteurs de l'eau, principes qui ont fait leurs preuves depuis cinquante ans,
- **EXIGE** que des solutions soient rapidement trouvées pour que la capacité d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne au 11<sup>ème</sup> programme soit maintenue à un niveau permettant de répondre aux enjeux du bassin,
- **CONTESTE** l'augmentation des contributions aux opérateurs de l'État qui prend effet à compter de 2018,
- **EXIGE** que soit ainsi reconsidéré l'encadrement législatif des 11<sup>èmes</sup> programmes pluriannuels d'intervention des agences de l'eau afin de relever leur capacité d'intervention,
- **SOUHAITE** participer aux Assises de l'eau et **ATTEND** qu'elles abordent la question de la capacité d'intervention des agences de l'eau et qu'elles apportent des réponses ambitieuses face à l'ensemble des défis à relever,

\*\*\*\*\*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOPTE** cette motion en soutien à l'agence de l'Eau et au Comité de bassin Loire-Bretagne.

### **COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS DU MAIRE** **DÉCISIONS DU MAIRE**

Conformément aux dispositions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal des décisions prises en vertu de la délégation d'attributions consentie par les délibérations n° 2014/03/02 du 10 avril 2014, n° 2014/07/22 du 28 novembre 2014 et n° 2015/06/14 du 14 décembre 2015.

## **1) Décisions du Maire**

- **Décision n° 2018-10 du 30 mars** : considérant que l'aménagement du giratoire de la RD 2020 et les travaux d'aménagement des espaces publics de la gare sont concomitants, et qu'il convient de procéder par sécurité à la réfection de la couche de roulement située entre le giratoire et la gare, il a été signé un marché de travaux complémentaire pour cette réfection avec l'entreprise SOTRAP (Romorantin – 41) pour un montant de **28 135,80 € HT**.
- **Décision n° 2018-11 du 10 avril** : il a été signé un marché de fourniture avec l'entreprise LOCAPONTON (Saint Herblain – 44) pour la fourniture et l'installation d'une terrasse flottante au bassin du canal, pour un montant de **119 700 € HT**.
- **Arrêté n° 2018-76 du 18 avril** : il a été procédé à un virement de crédits de l'article « dépenses imprévues » dans la section d'investissement du budget principal 2018, à l'article 2188 à hauteur de **1 270 €** (remplacement d'un sèche-linge en panne)
- **Décision n° 2018-13 du 20 avril** : il a été sollicité auprès du Conseil départemental, au titre du fonds des amendes de police 2018, une subvention de **4 145 €**, représentant un taux de 20 % d'une dépense prévisionnelle de 20 726 € HT pour les travaux d'aménagement de sécurité rue François Blache (RD 101) et rue Cécile Boucher (RD 923).
- **Décision n° 2018-14 du 16 mai** : il a été accepté l'indemnité proposée par GAN ASSURANCES en réparation du sinistre survenu en janvier 2018 (concernant le mât d'éclairage du stade de football tombé suite à un coup de vent) pour un montant de **2 951,98 €**.
- **Arrêté n° 2018-95 du 16 mai** : il a été procédé à un virement de crédits de l'article « dépenses imprévues » dans la section d'investissement du budget principal 2018 à l'article 2188 pour **363 €** (achat de matériel de camping pour le centre de loisirs)
- **Décision n° 2018-15 du 22 mai** : il a été signé un marché public de fourniture avec IT-SIS (Fleury-les-Aubrais-45) pour la fourniture et l'installation d'un serveur informatique, pour un montant de **12 350 € HT**.
- **Arrêté n° 2018-100 du 23 mai** : il a été procédé à un virement de crédits de l'article « dépenses imprévues » dans la section d'investissement du budget principal 2018 à l'article 6574 pour **8 628 €** concernant la deuxième partie du remboursement du déficit du cinéma à la MDA pour 2017.
- **Décision n° 2018-16 du 30 mai** : il a été décidé de préempter le bien situé au 22-24 avenue de l'Hôtel de Ville, cadastré AK 342, d'une superficie de 158 m<sup>2</sup>, au prix de 70 000 €
- **Décision n° 2018-17 du 28 mai** : il a été signé un marché public de service avec la SA VERSPIEREN (Wasquehal-59) pour l'assurance dommages-ouvrages des travaux de construction de la gendarmerie, pour un montant prévisionnel de **15 887,22 € HT**
- **Décision n° 2018-18 du 28 mai** : il a été signé l'avenant n° 1 au marché de travaux relatif à l'éclairage public, prolongeant le délai d'exécution des prestations jusqu'au 30 septembre 2018, avec l'entreprise CITEOS (Salbris-41)
- **Décision n° 2018-19 du 1<sup>er</sup> juin** : il a été créé une régie de recettes pour la manifestation annuelle du « Run & Bike » à compter du 04 juin, pour encaisser les participations des inscrits à cette manifestation sportive
- **Décision n° 2018-20 du 06 juin** : les tarifs des animations organisées par le Conseil Municipal des Jeunes sont fixés comme suit :
  - Rencontres conviviales : 3 €
  - Participations des usagers : 5 €
  - Vente de boissons non alcoolisées : 0,50 € la boisson
  - Vente de produits alimentaires divers et de gâteaux : 0,50 € la part ou l'unité
- **Arrêté n° 2018-126 du 07 juin** : il a été procédé à un virement de crédits de l'article « dépenses imprévues » de la section d'investissement du budget cinéma 2018, à l'article 6688 pour **120 €** (frais sur paiement des entrées par carte bancaire)

## 2) Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)

Lors de la vente d'un bien sur la commune, le notaire consulte la commune pour lui permettre d'acquérir le bien en priorité sur l'acquéreur initial.

Après examen des déclarations, Monsieur le Maire a renoncé au droit de préemption sur les aliénations suivantes :

n° DIA	DATE	N°	rue	usage	Section	Parcelle	superficie m <sup>2</sup>
<b>2018</b>							
14	20/03	Lot 50	La Saulnerie Extension	Non Bâti	AW	136-204-205-135	640
15	27/03	20	Rue Marguerite Audoux	Bâti sur terrain propre	AX	274	949
16	29/03		Rue de Berry	Non Bâti	AI	850-851	658
17	19/04	32	Rue de la Campagnarde	Bâti sur terrain propre	AI	473	1113
18	24/04	8	Rue des Bleuets	Bâti sur terrain propre	AI	459	408
19	26/04	61	Rue de l'Allée Verte	Bâti sur terrain propre	AL	106	642
21	30/04		La Saulnerie Extension	Non Bâti	AW	218	785
22	03/05	48	Rue Ernest Gaugiran	Bâti sur terrain propre	AL	178 - 18	947
23	15/05	15 bis	Rue du Puits	Bâti sur terrain propre	AN	606 - 607	700
24	16/05	10	Rue Jenny Hamon	Bâti sur terrain propre	AK	99	460
25	16/05	25	Rue Ernest Gaugiran	Bâti sur terrain propre	AK	25	650
26	22/05	74	Rue de l'Allée Verte	Bâti sur terrain propre	BC	28	1011
27	31/05	65	Rue François Blache	Bâti sur terrain propre	AV	60 - 58	5929
28	01/06	1	Rue du Four à Chaux	Bâti sur terrain propre	AH	392	501
29	07/06	30	Rue du Baron Blanquet	Bâti sur terrain propre	AI	596	705
30	06/06	14	Rue Durfort de Duras	Bâti sur terrain propre	AK	598	141
31	12/06	55	Rue du Baron Blanquet	Bâti sur terrain propre	AI	611 - 685	511

Par décision n° 2018-16 du 30 mai, il a été préempté le bien suivant :

n° DIA	DATE	N°	rue	usage	Section	Parcelle	superficie m <sup>2</sup>
20	27/04	22 et 24	Avenue de l'Hôtel de Ville	Bâti sur terrain propre	AK	342	158

- Pour le droit de préemption commercial, il n'a pas été préempté :

<i>n° DPC</i>	<i>DATE</i>	<i>N°</i>	<i>rue</i>	<i>Activité</i>
041 106 18 W0001	26/04	4	avenue de la République	Café - restaurant
041 106 18 W0002	28/05	40	rue de l'Egalité	taxi - transport de personnes
041 106 18 W0003	28/05	18	rue Ernest Gaugiran	Auto-Ecole

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 10h10.

\*\*\*\*\*

Pour extrait conforme à la séance du Conseil municipal du 18/06/2018.